



CONTRAT D'ENGAGEMENT DU GROUPE LAIT- 2011

Contrat à compléter en 2 exemplaires : un pour l'AMAP, un pour vous

L'association a pour objet, dans le respect de la charte des AMAP :

- de favoriser une agriculture paysanne et durable sous la forme d'un partenariat solidaire entre producteurs et consommateurs ;
- de promouvoir des produits de qualité, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitables ;
- de permettre à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre.

Contractants :

Producteur

Mr BLOUIN Dominique
Allerac
35550 St JUST
Tél : 02.99.72.63.57

Consom'acteur

Nom :
Adresse :
Tél :
Courriel :

LES ENGAGEMENTS DU PRODUCTEUR

- Je m'engage à fournir du lait de la production de vaches , sous le label « A.B »
- Le lait sera disponible chaque semaine, le vendredi de 17h30 à 19h00 a la belle alouette en St Ganton. Le producteur, quant à lui, sera présent en fonction de ses disponibilités, le plus souvent possible.

LES ENGAGEMENTS DU CONSOMMATEUR

- Je reconnais que les intempéries, les ravageurs, les maladies font partie intégrante de l'agriculture et peuvent nuire à la production. Le goût du lait varie avec les saisons et suivant l'alimentation des vaches .Mais à l'inverse je peux penser que de bonnes conditions de culture peuvent augmenter la production. En conséquence, je comprends qu'en devenant partenaire, j'accepte de partager les risques et bénéfices.
- Je pense a venir avec mes bouteilles
- Quand je ne peux pas venir chercher mon lait, je cherche quelqu'un qui soit prêt à le prendre à ma place.
- Si je suis absent sans avoir prévenu, j'autorise que mon lait soit mis à disposition de l'équipe responsable de la distribution.
- J'accepte d'effectuer, durant la période du contrat, au moins une permanence sur le lieu de distribution.

CONDITIONS

Il vous est demandé un engagement ferme de réservation pour une période de 6 mois, a compter du 07/10/2011. Livraison hebdomadaire (sauf pendant les vacances du producteur qui seront précisées 1 mois à l'avance).

Le chèque correspondant à une période de 5 mois sera remis au tuteur au moment de l'engagement avec le présent contrat .Il sera rempli à l'ordre de « Mr BLOUIN Dominique ».

| 1€/litre | 7,14, 21 et 28 Octobre | 4, 10, 18 et 25 Novembre | 2, 9, 16, et 20 Décembre | 05.12.19.26. Janvier | 3, 10, 17 et 24 Février | 2, 9, 16, 23, 30 Mars |
|----------------------------|---------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-------------------------|----------------------------|--------------------------|
| Quantité/semaine | | | | | | |
| Total € pour les 6 mois | | | | | | |

Période d'essai : le mois d'entrée sert de période d'essai. On entre en début de mois.

Nouvelle adhésion : un nouvel adhérent peut entrer chaque mois dans la limite des places disponibles (à défaut, il sera inscrit sur liste d'attente). Il s'engagera, après la période d'essai, pour le nombre de mois restant après son entrée.

L'adhésion annuelle à l'AMAP de 10 €, est obligatoire. Elle concerne l'ensemble des activités.

Résiliation : toute résiliation reste possible sous certaines conditions extrêmes prévues dans les statuts et sera étudiée par les membres du bureau.

Fait le : / /2011

Signature du « consom'acteur »

Contact commandes :

Nicolas DEBRAY, Responsable contrat,
contact@justamapporte.net ou 06.21.78.52.80
www.justamapporte.net

Signature du producteur